

SERVICE DE GARDE La Caverne des Lutins



C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au service de garde de l'école La Rose-des-Vents. Votre enfant aura la chance de côtoyer des jeunes de son âge. Le personnel offre à votre enfant un encadrement sécurisant et des activités variées afin de rendre agréable le temps passé au service de garde.

HEURES D'OUVERTURE

Le matin
 7 h 30 à 7 h 50
 Le midi
 11 h 15 à 12 h 40
 Après l'école
 15 h 05 à 17 h 45



- Une pénalité de 3 \$ est imposée pour chaque 5 minutes de retard.
- Le service de garde est fermé les jours fériés du calendrier scolaire, mais il est ouvert les journées pédagogiques et les jours de tempête à moins d'avis contraire annoncé à la radio. La semaine de relâche si le nombre d'inscriptions le permet.

STATUT RÉGULIER

L'enfant est présent 2 périodes par jour soit :

- ♣ Matin midi;
- Matin et après l'école ;
- Midi et après l'école.

STATUT SPORADIQUE

L'enfant est présent le matin ou le midi ou bien après l'école seulement, soit :

♣ 1 période seulement par jour ;

SIGNALER UNE ABSENCE AU SERVICE DE GARDE

Vous devez aviser le service de garde de tout changement (fréquentation de votre enfant ou personne autorisée à venir chercher votre enfant...). Lorsque vous téléphonez à l'école pour motiver une absence, vous devez aussi le faire pour le service de garde au numéro de téléphone 418-724-3563 poste 6092.

Lors de l'inscription, le parent s'engage à payer les frais de garde de toutes les périodes réservées à l'horaire de fréquentation, que l'enfant soit présent ou non.

IMPORTANT S.V.P., veuillez aviser le service de garde si votre enfant participe à une activité sur l'heure du midi.

GÉNÉRALITÉS

- Le dîner est servi entre 11 h 15 et 12 h 30. La collation de l'après-midi se prend à partir de 15 h 15.
- → Aucune circulation des parents dans l'école ne sera permise à moins d'un avis contraire. Une éducatrice fera l'accueil à la porte à chaque fin de journée et l'application HopHop sera encore disponible.
- Aucun enfant n'aura la permission spéciale (de partir plus tôt, d'aller au dépanneur, d'aller chez un ami ou amie...) sans le consentement des parents.
- ♣ Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans le consentement écrit des parents. Le médicament doit porter le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement. Le parent devra remplir et signer un formulaire à cet effet.
- ♣ Aucun enfant atteint de maladie contagieuse ne peut fréquenter le service de garde durant cette période de contagion.
- Les activités extérieures sont fortement encouragées, et ce, aussi souvent que la température le permet.
- Les règles de vie de l'école La Rose-des-Vents et du service de garde s'appliquent intégralement. Les enfants doivent respecter ces règles en tout temps ainsi que celle de ce document.
- Aucun objets, jouets de la maison sera tolérés au service de garde.

PÉRIODE DU DINER

Chaque enfant devra avoir avec lui un repas pour le diner. Dans une boite à lunch avec un bloc réfrigérant, on devrait retrouver un repas complet, une gourde d'eau ainsi qu'une collation pour l'après-midi. Sur le site internet de l'école, des capsules éducatives sur l'alimentation sont disponibles. Il est important de privilégier les collations santés, comme yogourts, craquelins, fromages, compotes ou des fruits et légumes.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Pour nous permettre une meilleure planification des activités, du repas et l'horaire du personnel, <u>vous</u> devez inscrire votre enfant via le formulaire Forms qui vous sera transmis par courriel 2 semaines avant la date de la journée pédagogique. Si votre enfant n'est pas inscrit pour cette journée, il est possible qu'il soit refusé le matin même.

Si vous avez réservé une place pour cette journée et que vous prévoyez qu'il soit absent, les frais de garde vous seront chargés.

VÊTEMENTS



Afin de profiter le plus possible du grand air, veuillez habiller votre enfant suffisamment pour aller dehors lorsque la température le permet.

Des vêtements de rechange peuvent toujours être utiles surtout au printemps et à l'automne.

À l'automne et au printemps, les enfants doivent suivre les consignes concernant le port des souliers, casquettes et manteaux émis par la direction de l'école.

PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

Paiement par Internet

Il est possible de faire des paiements par Internet par l'entremise des institutions financières suivantes :

- Desjardins
- CIBC
- Banque de Montréal
- Banque Nationale
- Scotia Bank
- Banque Royale

Vous pouvez payer à la semaine ou aux 2 semaines.

L'horaire du bureau est de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

À défaut de paiement, votre enfant sera suspendu du service de garde.

Si non-paiement, votre dossier sera transmis aux ressources financières du Centre de Service scolaire des Phares pour recouvrement.

IMPÔT - Reçu officiel remis dans la dernière semaine de février sur le portail Parent.

Sporadique: Impôt provincial et fédéral (frais de garde seulement).

Régulier: Impôt provincial (inscription seulement);

Impôt fédéral (frais de garde seulement).

Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable du service de garde.

Catherine Lavoie Rousseau École la Rose-des-Vents 355 avenue de la Jeunesse Rimouski (Québec) G5M 1J2 418-724-3563 poste 6092

sg-caverned es lutins@cssphares.gouv.qc.ca

